

CONSEIL DES SAGES

Compte rendu réunion du 3 février 2009

Ouverture de la séance à 14 heures.

Michèle FOUSSETTE, Ferdinand CARBONI et Serge SENAMAUD sont absents.

A l'ordre du jour de la réunion la rédaction des réponses aux questionnements des élus.

Daniel CHANTEREAU, à travers son diaporama a posé plusieurs questions sur des propositions de modifications du PLU.

- 1) en zone U4 (Les Jonchères, Peyrelène) doit on réduire la distance de 15m de la voirie pour implanter les maisons? Réponse non et il faut adapter la nouvelle implantation en fonction de l'existant pour maintenir l'harmonie de la voie.
- 2) Faut- il imposer l'intégration de 20% de logements sociaux dans tout projet de lotissement et pour la mise en œuvre de cette mesure, combien de parcelles constructibles doit contenir le lotissement ? A partir de 10 lots et penser dans les logements sociaux à en réserver certains pour les personnes à mobilité réduite ou handicapés.
- 3) En zone U2 (lotissements), faut-il conserver une hauteur maxi des bâtiments à 12 mètres ? Le Conseil répond oui.
- 4) Sur le PLU, le panachage des couvertures est interdit mais non respecté. Doit on imposer une couleur de couverture ? Le Conseil des Sages pense que le panachage doit être possible.
- 5) Pour les abris de jardin, il est suggéré de demander une réduction de la visibilité depuis la rue.
- 6) Places de stationnement dans les lotissements actuellement une place pour 4 parcelles. Il semble nécessaire d'augmenter le nombre de places (peut être une pour trois parcelles) et que ces places soient dispersées sur la superficie.
- 7) Pour la clôture des façades, il est souhaitable d'imposer une adaptation suivant la configuration du relief.
- 8) A la question de révision de la surface constructible contre la réglementation imposée par le PLU, il est répondu non.

Le problème d'une aire pour les gens du voyage se posera quand la commune aura plus de 5000 habitants (sans doute à l'horizon 2015).

Les rives de la Briance, zones inondables inconstructibles sont classées en zones naturelles.

Des questions ont aussi été posées par Joseph ABSI et Colette MILLERE sur l'aménagement de la place et de l'avenue de la République.

- 1) Sur le positionnement de la bibliothèque une large majorité est favorable à son implantation sur la place
- 2) Le projet de construction d'une halle ne semble pas trouver d'écho auprès des commerçants. Une personne émet l'idée d'une sorte de prolongement extérieur à la bibliothèque comme un auvent.
- 3) Pour l'avenue de la République le plan réalisé par l'intercommunalité vise à casser la vitesse des automobiles et à aménager des zones piétonnes.

Il est redit qu'il est souhaitable de rabaisser les trottoirs au niveau des passages piétons lesquels doivent être assortis de bornes podotactiles.

Pour terminer la séance, présentation de l'avant projet de la journée des Seniors élaboré par la commission. Une date est à fixer : Juin ou Septembre ?

Le Conseil se termine à 16h00

Prochain rendez vous le mardi 3 mars 2009 à 14h00.